FMPS25

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE

DATE DU CONTRÔLE : 12 décembre 2013
N° DE CONTRÔLE : 21300449
CARROSSIER (nom et adresse) : Geesink B.V., Betonweg 8, 8305 AG Emmeloord
DATE D'ÉCHÉANCE DE LA QUALIFICATION : 5 septembre 2013 (Voir attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2) :

(D 1) Marque : MAN
(D 2) Type Variante Version : L2007.46.003 74S01B27AC 39403700396800S8ACB
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : WMA74SZZ8EM635494
(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'État (PTAC) (Kg) : 26000
(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans État (PTRA) (Kg) : Néant
(G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) : 14887
(G 1) Poids à vide national (PV) (Kg) : 14812
(J 1) Genre national (3) : VASP
(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4) : Benne à ordures ménagères
(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 2

Voir certificat de conformité du véhicule de base les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

DIMENSIONS / Longueur : L = 9,290 m Largeur : l = 2,500 m Surface L x l = 23,23 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :
je soussigné, carrossier, certifie :
- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :

- La châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
- le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
- le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur :
 - ~~dans sa notice descriptive (1) ;~~
 - dans l'accord fourni par son service technique (1) ;

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le genre J1 n'est pas TCP ;
- le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à Emmeloord
Le 12 décembre 2013
Signature et cachet du carrossier qualifié

GEESINKNORBA
BETONWEG 8 - P.O. BOX 52
8300 AB EMMELOORD - THE NETHERLANDS
+31 527 63 82 00 - F +31 527 69 96 33

(1) rayer la ou les mentions inutiles
(2) références communautaires de la directive 199/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet
(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.
(4) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route.